



Nouveau contrat après CDD

Par **Elodie Quatresous**, le **25/04/2018 à 10:17**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE[smile4]rn rn j'ai une petite question sur le droit des contrats. Mon CDD prend fin le 30 avril et je pense que mon employeur va me proposer renouveler en CDD ou en CDI mais a t il le droit de me faire commencer le nouveau contrat au 2 mai afin de ne pas avoir à me payer le 1er mai ?rn rn **MERCI MARQUE DE POLITESSE** [smile4]

Par **Lag0**, le **25/04/2018 à 13:18**

Bonjour,rn Si c'est un renouvellement du CDD, il doit nécessairement être à la suite, sinon ce serait un nouveau CDD ce qui n'est pas toujours possible suivant le motif.rn Si c'est un CDI, oui, il peut y avoir un délai entre les 2 contrats, mais dans ce cas, la prime de précarité pour le CDD doit être payée.